



QUELLE LICENCE CHOISIR POUR DEVENIR PROFESSEUR DES ECOLES

Janvier 2020

Document réalisé par le SAE-Mission Orientation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Comment devenir professeur des écoles ?

Pour devenir professeur des écoles, il convient, après une licence, de suivre le master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) 1^{er} degré. Cette formation intègre dans ses enseignements orientés vers la pratique du métier une préparation au concours de recrutement des enseignants. Pour enseigner à l'école primaire (école maternelle et école élémentaire), il faut avoir réussi le concours de recrutement du CRPE (concours de recrutement de professeur des écoles). Il s'agit d'un concours académique. Le concours est organisé en fin de première année de master.

Vous êtes en terminale :

Toutes les licences donnent accès au master MEEF 1^{er} degré, aucun cursus n'est donc à écarter. Toutefois, certains choix peuvent être privilégiés.

1/ une licence correspondant à **l'une des disciplines enseignées à l'école primaire** (français et mathématiques, mais aussi sciences, histoire-géographie, langue vivante, EPS...) sera le choix le plus naturel.

2/ une licence comportant un **parcours de préprofessionnalisation**. Ces parcours sont proposés dans certaines licences pour aider les étudiants à dessiner progressivement leur projet professionnel et à se préparer au mieux à l'exercice du métier.

Concrètement, chaque établissement peut proposer aux étudiants en licence des modules (ou « unités d'enseignement ») dits de préprofessionnalisation. Ces modules, proposés en option, dispensent des enseignements utiles aux métiers de l'éducation (sciences de l'éducation, psychologie de l'enfant, etc.). Ils peuvent également prendre la forme d'une découverte du métier sur le terrain via des stages d'observation.

3/ solliciter un **contrat AED** : il s'agit d'un dispositif de préprofessionnalisation permettant de découvrir le métier d'enseignant dans le premier degré (classes maternelles et élémentaires) et de bénéficier d'une rémunération, cumulable avec une bourse. Le contrat est établi sur une durée de 3 ans (L2, L3, M1) et l'étudiant effectue 8 heures par semaine en école (dans le même établissement sur la durée du contrat).

Vous avez déjà un bac+2 ou une expérience professionnelle :

1/sous certaines conditions, la **3^{ème} année Éducation et Apprentissage de la Licence Sciences de l'éducation** de l'INSPE peut accompagner votre projet pour devenir professeur-e des écoles.

2/Les étudiants de L2 scientifique peuvent choisir le parcours de L3 **sciences et technologies**

LICENCES DE L'URCA COMPRENANT DES PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION

- **SCIENCES ET TECHNOLOGIES** (UFR Sciences Exactes et Naturelles - Reims)
La licence comprend un parcours « pluridisciplinaire scientifique » à partir de la L3. La L1 et la L2 sont mutualisées avec les autres mentions de licences scientifiques de l'UFR SEN.
- **SCIENCES DE L'EDUCATION** (INSPE – Châlons et Charleville)
La licence comprend un parcours « Pluridisciplinaire - Professorat des écoles » à partir de la L1 et un parcours « Education et apprentissages » en L3
- **STAPS** (UFR STAPS - Reims)
La licence comprend un parcours « éducation et motricité » en L3
- **HISTOIRE** (UFR Lettres et Sciences Humaines – Reims et Troyes)
La licence comprend un parcours « enseignement et recherche » en L3
- **LETTRES** (UFR Lettres et Sciences Humaines - Reims)
La licence comprend un parcours « métiers de l'enseignement et de la recherche » en L3
- **ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE - AES** (UFR Sciences Economiques, sociales et de gestion – Reims et Troyes)
La licence comprend un parcours « préparation aux concours de l'enseignement » en L3
- **SCIENCES SANITAIRES ET SOCIALES - SSS** (UFR Sciences Economiques, sociales et de gestion - Reims)
La licence comprend un parcours « préparation aux concours de l'enseignement » en L3

Après le concours :

Une fois reçus au concours, les lauréats entrent en deuxième année de master MEEF et sont nommés professeurs des écoles stagiaires. Ils sont affectés dans un des départements de l'académie dans laquelle ils ont été recrutés. Pendant une année scolaire, ils suivent une formation en alternance rémunérée dans le cadre de leur M2, rythmée par un stage à mi-temps devant des élèves dans une école et par des cours dispensés à l'INSPE. Ils bénéficient tout au long de leur formation en alternance d'un dispositif d'accompagnement.

La première affectation :

Dans le courant de l'année, ils formulent des vœux pour leur première affectation en tant que professeur titulaire. Ils sont titularisés après validation du master MEEF à la fin de l'année de M2 et obtention d'un avis favorable du jury académique d'évaluation du stage en responsabilité.

Rémunéré dès son année en alternance, un professeur des écoles débute à 2 000 euros brut mensuels une fois titularisé. Il peut gagner jusqu'à 3 626 euros brut mensuels à la fin de sa carrière (hors indemnités supplémentaires).